

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-04-085

**ADOPTION DES  
CONVENTIONS RELATIVES  
A LA PARTICIPATION  
FINANCIERE AU FONDS  
COVID-19 RELANCE  
HAUTS-DE-FRANCE -  
ANNULE ET REMPLACE LA  
DELIBERATION N°2020-CC-  
20-046 DU 25 JUIN 2020**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 44

présents : 39

votants : 43

-----  
**DATE DE CONVOCATION :  
26 Août 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Jean Marc BARON**

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest)

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, te(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) - excusé
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) - excusée
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis) – non excusée
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

### **Exposé des motifs**

Le Conseil Communautaire Senlis Sud Oise a délibéré le 25 juin dernier, la participation de ce fonds COVID-19 à hauteur de 100 000 euros, soit une enveloppe de 200 000 euros pour le territoire (avec l'apport de la Région et de la Banque des territoires).

Toutefois, le montage juridique du fonds COVID-19 Relance proposé par la Région Hauts-de-France a été rejeté par l'Etat, ainsi que tous les fonds locaux et régionaux du territoire national.

La Région Hauts-de-France propose donc un nouveau dispositif.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à annuler la délibération n°2020-CC-20-046 du 25 juin 2020, l'autoriser à signer les nouvelles conventions avec la Région Hauts-de-France et le réseau Initiatives pour la participation financière au fonds COVID-19 Relance Hauts-de-France et l'autoriser à verser une participation financière de 100 000 euros.

### **Délibération**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

**Vu** la loi n°2020-29 du 23 mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**Vu** le projet de convention entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la Région Hauts-de-France concernant le fonds COVID-19 Relance ;

**Vu** le projet de convention entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et le réseau Initiatives concernant le fonds COVID-19 Relance ;

**Considérant** la nécessité de soutenir les entreprises du territoire à traverser la crise économique actuelle ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'ANNULER**, à l'unanimité, la délibération n° 2020-CC-20-046 du 25 juin 2020 ;

14 SEP. 2020

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, le versement d'une participation financière ;
- **DECIDENT**, à l'unanimité, de maintenir les crédits budgétaires au budget principal (chapitre 204 - subventions d'équipement) ;
- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec la Région des Hauts-de-France ;
- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le réseau Initiatives ;
- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 14 SEP. 2020  
Et de l'affichage le : 14 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 11 SEP. 2020

Le Président,

Guillaume MARECHAL

